



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU CONSEIL PERMANENT DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE ITALIENNE

Mardi 23 janvier 1979

Très chers frères,¹. Je remercie votre président des aimables paroles qu'il a voulu m'adresser, et à vous tous je dis la joie que me donne cette rencontre. Je pense que les motifs de cette joie sont si clairs qu'il n'est pas besoin d'explications. Cette rencontre, je l'ai spécialement attendue, et je lui attribue une importance particulière. Par un dessein mystérieux de Dieu, j'ai été appelé le 16 octobre 1978, par un vote du Collège des cardinaux, à prendre la suite de mes chers grands prédécesseurs sur le Siège romain de saint Pierre, et en même temps à assumer le ministère de toute l'Église, en vertu duquel, selon la définition de saint Grégoire, l'évêque de Rome est « serviteur des serviteurs de Dieu ». Je désire vivement m'acquitter de ce ministère et de toutes les tâches qui en découlent, en consacrant mes forces et mon amour à toutes les Églises qui sont dans l'unité universelle de l'Église catholique et à tous leurs pasteurs qui sont mes frères dans l'Épiscopat. Mais c'est d'une manière tout à fait particulière que je veux m'acquitter de mon service envers l'Église qui est sur cette terre italienne choisie par la Providence et envers les évêques qui, en union collégiale avec le Successeur de saint Pierre, y sont pasteurs.² Cette terre a vraiment été élue par la Providence pour devenir le centre de l'Église. C'est ici, dans la capitale de l'empire romain, que Pierre (et en même temps Paul) est venu apporter l'Évangile et fonder non seulement ce Siège, mais aussi beaucoup d'autres. Partout surgissaient des communautés chrétiennes pleines de foi et d'esprit de sacrifice, prêtes à donner leur vie et à verser leur sang pour le Christ pendant les persécutions qui se sont succédé jusqu'en 313. C'est précisément à ces temps anciens et à d'autres plus récents bien que toujours lointains, que dans cette péninsule, entre les Alpes et la Sicile, remontent de nombreux évêchés qui, au cours de deux millénaires, sont devenus des centres d'évangélisation et de vie pour le nouveau Peuple de Dieu, des points d'appui pour tant de chrétiens et des soutiens humains pour tant de communautés, d'initiatives et d'institutions. Quelle vénération et quelle émotion peut éprouver devant toute cette richesse de vie et de tradition chrétienne le fils d'une nation qui a lié d'une façon si évidente son histoire millénaire à ce centre de foi et de culture dont le Siège de saint Pierre est le centre ! Quelle reconnaissance indicible n'a-t-il pas pour tout ce que lui ont manifesté les fils et les filles de cette aimable terre pendant les premiers mois du nouveau pontificat ! Je voudrais aujourd'hui déposer l'expression de cette gratitude entre vos mains, chers et vénérés frères qui, en tant que membres du Conseil permanent, représentez ici tout l'Épiscopat italien. Si, comme on l'entend souvent dire, l'élection de Jean-Paul II a été une nouvelle manifestation et une preuve de l'universalité de l'Église, alors qu'il me soit permis de dire que le Peuple de Dieu qui est à Rome et dans toute l'Italie y a aussi sa part. La conscience de l'universalité de l'Église est certainement aussi l'un des

signes de ce « sens de la foi » dont parle la Constitution *Lumen gentium* : « La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du saint (cf. 1 Jn 2, 20 et 27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le moyen du sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, « des évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs » (saint Augustin, *De Praedic. Sanct.*, 14, 27; *PL* 44, 980), elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel. Grâce en effet à ce sens de la foi qui est éveillé et soutenu par l'Esprit de vérité, et sous la conduite du magistère sacré qui permet, si on lui obéit fidèlement, de recevoir non plus une parole humaine, mais véritablement la parole de Dieu (cf. 1 Th 2, 13), le Peuple de Dieu s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes (cf. Jude 3), il y pénètre plus profondément en l'interprétant comme il faut, et dans sa vie la met plus parfaitement en œuvre. » (*N. 12*, cf. *n. 35*).³ Ainsi donc, me trouvant aujourd'hui devant vous, je voudrais vous entretenir d'une cause qui nous est commune à tous : construire l'Église de Dieu, annoncer l'Évangile, aider l'homme à s'élever à la dignité de fils de Dieu, promouvoir toutes les valeurs de l'esprit humain qui sont étroitement liées à cette élévation. Je désire exercer cette mission avec vous, chers frères en m'inspirant de tous les principes de cette unité collégiale qui, avec profondeur, simplicité et précision, ont été élaborés par le *Ile Concile du Vatican*, lequel a souligné que Jésus-Christ a institué les apôtres « en leur donnant forme d'un collège, c'est-à-dire d'un groupe stable, et a mis à leur tête Pierre, choisi parmi eux ». (*Lumen gentium*, 19.) Et de même que saint Pierre et les autres apôtres constituaient, de par la volonté du Seigneur, un unique collège, ainsi les évêques et le Successeur de Pierre sont unis entre eux en un unique collège ou corps épiscopal avec et sous le Successeur de Pierre (cf. *Lumen gentium*, 19-22, *Christus Dominus*, 22). C'est pourquoi le Pontife romain, comme l'affirme encore le Concile, « est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles. Les évêques sont, chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité dans leurs Églises particulières : celles-ci sont formées à l'image de l'Église universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique » (*Lumen gentium*, 23). D'où l'exigence d'une pleine communion des évêques entre eux et avec le Successeur de Pierre dans la foi, dans l'amour, dans les objectifs et dans l'action pastorale. Cette communion s'étend à celle de chaque évêque *avec ses prêtres, les religieux et les religieuses*, c'est-à-dire ceux qui ont mis toute leur vie au service du Royaume. Ici la communion s'exprime d'une part dans la sollicitude des pasteurs pour les besoins spirituels et matériels de ces fils, les plus proches d'eux et souvent les plus exposés aux difficultés provenant d'un milieu sécularisé, et, d'autre part, dans la volonté des prêtres, des religieux et des religieuses de se rassembler autour de leur évêque pour écouter docilement sa parole et suivre fidèlement ses directives. La communion entre évêques, clergé et religieux construit *la communion avec le laïcat*, lequel, avec toute la richesse de ses dons et de ses aspirations, de ses capacités et de ses initiatives, a un rôle décisif dans l'évangélisation du monde contemporain. Dans l'Église peuvent légitimement exister des degrés divers de rattachement à l'apostolat hiérarchique et de multiples formes d'engagement dans la pastorale. L'acceptation cordiale de toutes les forces d'inspiration clairement catholique et leur valorisation dans les projets pastoraux ne peuvent certainement être qu'avantageuses pour une présence toujours plus incisive de l'Église dans le monde. Il est en outre urgent de s'efforcer de ramener à la pleine communion ecclésiale les mouvements, organismes ou groupes qui sont nés d'un désir de vivre généreusement et fidèlement l'Évangile, mais qui n'ont pas encore l'optique communautaire nécessaire pour une action toujours plus consciente de la responsabilité commune de tous les membres du Peuple de Dieu. Il faudra créer de nouvelles occasions de rencontre et de confrontation, dans un climat d'ouverture et de cordialité, alimenté à la table de la parole de Dieu et du pain eucharistique. Il faudra reprendre le dialogue avec confiance et patience lorsqu'il n'existe plus, sans se laisser décourager par les obstacles et les aspérités sur le chemin conduisant à la compréhension et à l'entente. Mais cela ne peut se faire que dans le respect dû par tous les fidèles au magistère authentique de l'Église, même pour les questions connexes à la doctrine en matière de foi et de mœurs. L'harmonie entre l'unité institutionnelle et le

pluralisme pastoral est un objectif difficile et jamais définitivement acquis. Elle dépend de l'effort unanime et constant de tous les éléments de l'Église et elle doit être cherchée à la lumière de ce principe toujours actuel : « *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas* — unité pour les choses nécessaires, liberté dans le doute, amour en toutes choses. »⁴. Je voudrais enfin souligner que la communion a ses *défenses*, lesquelles, pour ce qui est des évêques, se résument surtout en une vigilance prudente et courageuse devant les dangers qui, de l'extérieur et de l'intérieur, menacent la cohésion des fidèles autour du patrimoine commun de vérités dogmatiques, de valeurs morales de règles disciplinaires. La communion a ses *instruments*, parmi lesquels occupe une place prééminente votre Conférence nationale, pour laquelle il faut donc souhaiter une efficacité toujours plus grande et un lien toujours plus étroit avec les autres structures ecclésiales, sur le plan régional et diocésain. Et il ne faut pas sous-estimer le moyen constitué par la presse, et en particulier le quotidien catholique, en raison des possibilités qu'elle offre de dialogue constructif entre les fidèles de tout le pays. C'est ainsi que s'opère la maturation personnelle et communautaire des choix responsables et, le cas échéant, courageusement prophétiques, dans le contexte d'une opinion publique trop souvent sollicitée par des voix qui n'ont plus rien de chrétien. Je me permets donc de faire appel à votre bonne volonté, à vos énergies, aux capacités d'organisation de chacun des diocèses, pour apporter un appui toujours plus efficace à une cause si importante et méritoire.⁵ L'Église étant « sacrement universel de salut », c'est pour elle « une nécessité et en même temps un droit sacré d'évangéliser » (*Ad gentes*, 7). Son « droit sacré » d'enseigner la doctrine et les principes moraux qui régissent l'activité humaine en vue du salut est fondé sur le commandement du Seigneur : « Allez par le monde entier, proclamez l'Évangile à toutes les créatures. » (*Mt* 16, 15.) C'est seulement lorsque ce « droit sacré » est respecté en soi et dans son exercice que devient effectif le principe — considéré par le Concile comme la chose la plus importante pour le bien de l'Église et même pour le bien de la cité terrestre, et qui doit être maintenue et défendue toujours et partout : « *L'Église doit avoir toute la liberté d'action qui lui est nécessaire pour travailler au salut des hommes.* » C'est là en effet la liberté sacrée dont le Fils unique de Dieu a enrichi l'Église acquise par son sang. La liberté est le principe fondamental revendiqué par l'Église dans ses rapports avec la communauté politique, en particulier lorsque, d'un commun accord, elle procède à l'« *aggiornamento* » des instruments juridiques destinés à assurer une saine coopération entre l'Église et l'État, dans le loyal respect de la souveraineté propre à chacun, pour le bien des hommes.⁶ Il y aurait encore beaucoup de choses à dire. Mais, dans ce premier entretien, nous devons nous limiter à ce qui est le plus important et le plus actuel. Je désire que cette rencontre inaugure notre coopération collégiale avec chacun de vous, chers et vénérés frères, et avec tous les évêques et pasteurs de l'Église en Italie. Je désire de tout cœur partager votre ministère, votre sollicitude, vos difficultés, vos espoirs, vos souffrances et vos joies. En conformité avec ma charge, et en même temps dans le plein respect de la mission individuelle et collégiale de chacun de vous, fils de cette terre italienne, je voudrais particulièrement que se réalise ce vœu : « *Fecit illos Dominus crescere in plebem suam.* » Soyons vivifiés par notre commune foi et notre même amour pour le Christ qui seul sait ce qu'il y a dans l'homme (cf. *Jn* 2, 25). Nous voulons ensemble aller à la rencontre de l'homme de notre temps — parfois perdu (même dans ce pays qui s'honore du plus beau patrimoine chrétien) — par notre service en union avec les prêtres, les religieux et les religieuses, et en coopération solidaire avec tous les laïcs. De tout cœur, je souhaite que, sous la protection de la Mère de l'Église et des saints patrons de l'Italie, nous puissions bien nous acquitter de la mission qui nous a été confiée par le Seigneur, que nos frères et sœurs se réjouissent de notre communion et vivent avec vous la grande dignité de la vocation chrétienne.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana